

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 MARS 2024

ORDRE DU JOUR

Numéro de délibération	OBJET	PAGE
2024/001	APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 NOVEMBRE 2023	2
2024/002	RAPPORT ANNUEL DE GESTION DE L'OFFICE DE L'EAU REUNION - EXERCICE 2023	3
2024/003	SOLDE DES OPERATIONS ET REAFFECTATION DES ENVELOPPES D'AIDES FINANCIERES	4
2024/004	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023	6
2024/005	AFFECTATION DU RESULTAT 2023 AU BUDGET PRIMITIF 2024	7
2024/006	BUDGET PRIMITIF 2024	8
2024/007	PROGRAMME D'AIDES 2022-2027 - DEMANDE DE CRIPTIR POUR LES RENCONTRES AGROFERTILES JUNIOR	11
2024/008	PROGRAMME D'AIDES 2022-2027 - DEMANDE DE DIONE0 POUR LA DISTRIBUTION DE 1 000 RECUPERATEURS D'EAU DE PLUIE	12
2024/009	PROGRAMME D'AIDES 2022-2027 - DEMANDE DE LA CIVIS POUR L'ELABORATION DU 2Eme CONTRAT DE PROGRES	13
2024/010	PROGRAMME D'AIDES 2022-2027 - DEMANDE DE LA CIVIS POUR L'OPERATION ETUDE ET TRAVAUX DE SECURISATION ET D'AMENAGEMENT DE 4 CAPTAGES A CILAOS	14
2024/011	PROGRAMME D'AIDES 2022-2027 - DEMANDE DE LA CIREST POUR LA SECURISATION QUALITATIVE DE L'EAU PRODUITE PAR LES UTEPS DE HELLBOURG ET MARE A VIEILLE PLACE	15
2024/012	PROGRAMME D'AIDES 2022-2027 - DEMANDE DE LA CIREST POUR UN PROGRAMME D'EQUIPEMENT EN TURBIDIMETRE POUR LE SUIVI DES RESSOURCES PRINCIPALES POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE SAINT BENOIT	16
2024/013	PROGRAMME D'AIDES 2022-2027 - DEMANDE DE SUDEAU POUR LA MISE EN PLACE DE LA TELERELEVE SUR LE TERRITOIRE DE LA CASUD	17
2024/014	PROGRAMME D'AIDES 2022-2027 - DEMANDE DE LA CINOR POUR DES TRAVAUX DE POSE DE RESEAU PUBLIC D'EAU POTABLE SUR LA ROUTE NATIONALE 102 ET LE CHEMIN BRAS DE FER	18
2024/015	PROGRAMME D'AIDES 2022-2027 - DEMANDE DE LA CIVIS POUR DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU REFOULEMENT DU POSTE DE RELEVAGE TAMARINIER A L'ETANG-SALE LES BAINS	19
2024/016	PROGRAMME D'AIDES 2022-2027 - DEMANDE DE LA CIVIS POUR L'EXTENSION DE RESEAUX D'EAUX USEES SUR LA RUE DES CHENES ET LE CHEMIN DE LA LISIERE	20
2024/017	DELEGATIONS EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS	21
2024/018	ACCOMPAGNEMENT DU GIP-RNNESP POUR L'ORGANISATION D'UN SEMINAIRE INTERNATIONAL SUR LES ZONES HUMIDES, A LA REUNION	22
2024/019	PARTENARIAT ENTRE L'OFFICE DE L'EAU REUNION ET LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DE PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE LA REUNION POUR LA SENSIBILISATION A LA PRESERVATION DES ECOSYSTEMES AQUATIQUES	23
2024/020	ETUDE SUR LA RESSOURCE EN EAU DANS LES METIERS DE L'ARTISANAT REALISEE LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA REUNION	24



Conseil d'administration du 19 mars 2024

Membres en exercice : 17 + Président

Membres présents : 9

Procuration(s) : 4

Suffrages exprimés : 13

Vote : - Pour : 13

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2024/001 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 NOVEMBRE 2023

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 19 mars 2024 au siège de l'Office de l'eau Réunion, 33 impasse Henri Guillaumet 97411 Saint-Paul

VU le code de l'environnement notamment son article R213-66,

VU le règlement intérieur du conseil d'administration dans sa version adoptée par délibération 2023/032 du 28 novembre 2023,

VU l'exposé des motifs présenté en séance,

DECIDE

- D'adopter le procès-verbal du Conseil d'Administration du 28 novembre 2023 tel que joint en annexe.

Fait à Saint-Paul, le 19/03/2024

P/Le Président,
Le Président de Séance,

Gilles HUBERT



Conseil d'administration du 19 mars 2024

Membres en exercice : 17 + Président

Membres présents : 11

Procuration(s) : 4

Suffrages exprimés : 15

Vote : - Pour : 15

- Contre : 0

- Abstention : 0

**DELIBERATION 2024/002 : RAPPORT ANNUEL DE GESTION DE L'OFFICE DE L'EAU REUNION
- EXERCICE 2023**

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 19 mars 2024 au siège de l'Office de l'eau Réunion, 33 impasse Henri Guillaumet 97411 Saint-Paul

VU le code de l'environnement,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance par le Directeur de l'Office de l'eau Réunion,

DECIDE

- De prendre acte du rapport annuel de gestion 2023 que joint en annexe.

Fait à Saint-Paul, le 19/03/2024

P/Le Président,
Le Président de Séance,

Gilles HUBERT

**Conseil d'administration du 19 mars 2024**

Membres en exercice : 17 + Président

Membres présents : 11

Procuration(s) : 4

Suffrages exprimés : 15

Vote : - Pour : 17

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2024/003 : SOLDE DES OPERATIONS ET REAFFECTATION DES ENVELOPPES D'AIDES FINANCIERES

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 19 mars 2024 au siège de l'Office de l'eau Réunion, 33 impasse Henri Guillaumet 97411 Saint-Paul

VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,

VU la délibération 2021/058 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 09 novembre 2021 validant le programme pluriannuel d'intervention 2022-2027,

Considérant la nécessité de procéder à un réajustement des enveloppes par objectifs

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

Considérant l'avis favorable de la commission programme d'intervention et redevances du 20 février 2024 janvier 2023,

DECIDE

- De clôturer les opérations du cycle 2016-2021 pour un montant total de désengagement de 657 033,05 €

Référence dossier	Pétitionnaire	Projet	Numéro de convention	Montant de la subvention attribuée	Total soldé	Total à désengager
2018-007	Saint-Louis	Renouvellement réseau AEP Chemin Babadines et Allée des Lianes Aurores	2019/11	29 140,00 €	28 200,00 €	940,00 €
2018-02*	La Créole	Travaux de modernisation du réseau AEP de la Commune de Trois-Bassins	2019/37	597 135,00 €	532 491,00 €	64 644,00 €
2018-023	CINOR	Construction d'une unité de traitement d'eau potable de Bassin Pilon et de la citerne associée - commune de Sainte-Suzanne	2019/24	976 058,81 €	907 963,07 €	68 095,74 €
2018-025	CIREST	Renouvellement et renforcement de la distribution d'eau potable - secteurs de bras pilon et de dureau - commune Plaine de Palmistes	2019/49	743 422,50 €	704 145,40 €	39 277,10 €
2018-037	CASUD	Réalisation de réseaux d'eaux usées et des réseaux d'eau potable rue Montalgne au Tampon	2019/41	456 956,50 €	335 481,59 €	121 474,91 €
2018-047	CINOR	Equipement forage Trinité 2 (Commune de Saint-Denis)	2019/22	342 901,54 €	306 134,04 €	36 767,50 €
2018-048A	La Créole	Réalisation du réseau primaire d'assainissement des eaux usées du quartier de Villèle à la Saline Saint-Paul - Phase 1	2019/48	356 627,55 €	338 001,88 €	18 625,67 €
2018-048B	La Créole	Réalisation du réseau primaire d'assainissement des eaux usées du quartier de Villèle à la Saline Saint-Paul - Phase 2	2019/49	341 550,62 €	290 246,18 €	51 304,44 €
2019-022	CINOR	Renouvellement de réseaux d'alimentation en eau potable dans la rue Jules Reydet et le chemin finistère - secteur de la Bretagne	2019/67	317 340,00 €	299 340,00 €	18 000,00 €
2019-033	CIVIS	Renforcement de la canalisation de distribution du chemin des Remparts (Commune de Saint-Pierre)	2020/06	300 600,00 €	282 600,00 €	18 000,00 €
2019-039	CINOR	Réalisation d'une campagne de recherche des micropolluants dans l'eau traitée des stations de traitement des eaux usées de la CINOR	2020/10	31 782,83 €	19 055,61 €	12 727,22 €
2019-063*	CINOR	Opération d'extension du réseau de collecte des eaux usées sur la route Pilon Cailloux à Sainte-Marie	2020/16	349 200,60 €	263 036,60 €	86 164,00 €
2020-009E	La Créole	Travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable sur la commune de Saint Paul - Chemin Ligne Chéreau	2020/09	34 125,25 €	29 119,00 €	5 006,25 €
2020-009G	La Créole	Travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable sur la commune de Saint Paul - Chemin Zéphire	2020/08	21 450,00 €	16 203,05 €	5 246,95 €
2020-009L	La Créole	Travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable sur la commune de Saint Paul - Rue des Perdrix	2020/21	49 500,00 €	22 215,05 €	27 284,95 €
2020-009T	La Créole	Travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable sur la commune de Saint Paul - Ruelle des Ajoncs	2022/021	18 150,00 €	8 174,52 €	9 975,48 €
2020-020	CIVIS	Travaux de renforcement d'eau potable sur l'allée des Jacques à Petite-Île	2022/009	50 536,20 €	40 972,43 €	9 563,77 €
2020-023	CINOR	Réalisation de réseaux primaires de collecte des eaux usées sur la rue Générale de Gaulle (Commune de Sainte-Marie)	2020/17	221 715,00 €	178 108,71 €	43 606,29 €
2020-025	CIVIS	Acquisition de matériels pour le SPIANC de la CIVIS	2020/08	5 000,00 €	3 696,21 €	1 303,79 €
2021-011	Marie de Saint-Paul	Eltude des profils de vulnérabilité des eaux de baignade	2022/011	15 750,00 €	9 100,00 €	6 650,00 €
SOUS- TOTAL				6 268 942,40 €	4 614 284,36 €	644 658,05 €
2021-008A	CINOR	Travaux de pose de réseau public d'eau potable sur la commune de Saint-Denis - Chemin Brassens	2022/002	12 375,00 €	- €	12 375,00 €
SOUS- TOTAL				12 375,00 €	- €	12 375,00 €
TOTAL A DESENGAGER CYCLE 2016- 2021				5 271 317,40 €	4 614 284,35 €	657 033,05 €

3 opérations présentées du PPI 2022-2027 pour un montant total de désengagement de 629 063,44 € pour l'Office de l'eau et de 3 750,00 € pour le Département ;

Référence dossier	Péligionnaire	Projet	Numéro de convention	Office de l'eau			Département		
				Montant de la subvention attribuée	Total soldé	Total à désengager	Montant de la subvention attribuée	Total soldé	Total à désengager
2022-011	CINOR	Visites de diagnostic de bon fonctionnement	2022/031	50 000,00 €	22 271,56 €	27 728,44 €			
SOUS-TOTAL				50 000,00 €	22 271,56 €	27 728,44 €	- €	- €	- €
2021-002B	La Créole	Travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable - Chemin des Bougainvilliers - Commune de Trois-Bassins	2022/007	16 875,00 €	- €	16 875,00 €	3 750,00 €	- €	3 750,00 €
SOUS-TOTAL				16 875,00 €	- €	16 875,00 €	3 750,00 €	- €	3 750,00 €
2022-022	CINOR	Construction d'un nouveau poste de refoulement Barchois et réhabilitation des réseaux associés		584 460,00 €	- €	584 460,00 €	0,00 €	- €	0,00 €
SOUS-TOTAL				584 460,00 €	- €	584 460,00 €	- €	- €	- €
TOTAL A DESENGAGER CYCLE 2022-2027				651 335,00 €	22 271,56 €	629 063,44 €	3 750,00 €	- €	3 750,00 €

- **D'abonder les enveloppes du PPI 2022-2027 « 3-la programmation des aides financières » de 657 033,05 € selon la maquette proposée.**

Objectifs	Enveloppes indicatives du PPI aides financières 2022-2027	Récupération du désengagement des cycles précédents	Enveloppes actualisées du PPI aides financières 2022-2027
Caractériser le fonctionnement des écosystèmes aquatiques et littoraux, et en préserver la biodiversité	3 214 285,71 €	- €	3 214 285,71 €
Gérer les ressources en eau et en optimiser la préservation	8 571 428,57 €	- €	8 571 428,57 €
Développer les usages durables de l'eau	20 357 142,86 €	- €	20 357 142,86 €
Traiter les eaux usées et les effluents	14 157 088,67 €	657 033,05 €	14 814 121,72 €
Total	46 299 945,81 €	657 033,05 €	46 956 978,86 €

- **D'actualiser l'enveloppe spécifique du Département sur le PPI 2022-2027 porté par l'Office de l'eau.**

Enveloppe Département prévisionnelle 2022-2027	Montants agréés	Capacité de mobilisation
5 000 000,00 €	591 836,72 €	4 408 163,28 €

Fait à Saint-Paul, le 19/03/2024

P/Le Président,
Le Président de Séance,

Gilles HUBERT

**Conseil d'administration du 19 mars 2024**

Membres en exercice : 17 + Président

Membres présents : 11

Procuration(s) : 4

Suffrages exprimés : 15

Vote :

- Pour : 15

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2024/004 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 19 mars 2024 au siège de l'Office de l'eau Réunion, 33 impasse Henri Guillaumet 97411 Saint-Paul

Considérant :

- La présentation en séance du compte de gestion 2023 par Monsieur le Payeur départemental,
- La présentation du compte administratif 2023 par l'Ordonnateur de l'établissement,
- L'identité d'exécution d'écriture du compte de gestion et du compte administratif, et dont les résultats synthétiques sont exprimés dans le tableau ci-dessous,

VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L3312-1 et 2

VU l'instruction codificatrice M57,

VU l'avis favorable de la Commission Programmation Intervention et Redevances en date du 20/02/2024,

Après en avoir délibéré

DECIDE

1. De constater la conformité des écritures du compte administratif et du compte de gestion,
2. D'adopter le compte de gestion de Monsieur le payeur départemental,
3. D'adopter le compte administratif de l'ordonnateur tel que ci-annexé et les résultats de clôture figurants au compte de gestion et au compte administratif :

Section de fonctionnement		
	Compte administratif 2023	Compte de gestion 2023
Dépenses réalisées	12 428 171,57 €	12 428 171,57 €
Recettes réalisées	12 697 761,01 €	12 697 761,01 €
Résultat de la Section de Fonctionnement	269 589,44 €	269 589,44 €
Reprise du résultat des exercices antérieurs	30 082 032,96 €	30 082 032,96 €
Résultat ou solde	30 351 622,40 €	30 351 622,40 €
Section de d'investissement		
Dépenses réalisées	6 544 874,80 €	6 544 874,80 €
Recettes réalisées	7 671 115,29 €	7 671 115,29 €
Résultat de la Section d'investissement	1 126 240,49 €	1 126 240,49 €
Reprise du résultat des exercices antérieurs	3 497 115,98 €	3 497 115,98 €
Résultat ou solde	4 623 356,47 €	4 623 356,47 €
Résultat global		
Résultat 2023	1 395 829,93 €	1 395 829,93 €
Résultat antérieur	33 579 148,94 €	33 579 148,94 €
Résultat cumulé	34 974 978,87 €	34 974 978,87 €

Fait à Saint-Paul, le 19/03/2024

P/Le Président,
Le Président de Séance,

Gilles HUBERT

**Conseil d'administration du 19 mars 2024**

Membres en exercice : 17 + Président

Membres présents : 11

Procuration(s) : 4

Suffrages exprimés : 15

Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION 2024/005 : AFFECTATION DU RESULTAT 2023 AU BUDGET PRIMITIF 2024**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 19 mars 2024 au siège de l'Office de l'eau Réunion, 33 impasse Henri Guillaumet 97411 Saint-Paul**

VU l'instruction comptable relative à la M57,

VU l'avis favorable de la Commission Programmation Intervention et Redevances en date du 20/02/2024,

Considérant d'une part le résultat d'exercice 2023 constaté à la section de fonctionnement soit 269 589,44 € ;

Considérant le résultat cumulé 2023 (résultat d'exercice + résultat antérieur) dit de clôture de la section de fonctionnement **30 351 622,40 €** ;

Considérant le résultat d'exercice 2023 de la section d'investissement 1 126 240,49 € ;

Considérant le solde d'exécution 2023 de la section d'investissement (solde d'exercice + excédent d'investissement reporté) 4 623 356,47 € ;

Considérant le solde négatif des « restes à réaliser » d'investissement, -4 772 757,89 € ;

Considérant qu'il convient d'affecter en priorité le résultat de clôture de la section de fonctionnement au résultat corrigé (prise en compte des restes à réaliser) de la section d'investissement soit :

-149 401,42 €**DECIDE**D'affecter le résultat de clôture 2023 de la section de fonctionnement **30 351 622,40 €** comme suit :

- En recette de la section d'investissement au compte 1068 : **149 401,42€**
- En recette de la section de fonctionnement au compte 002 : **30 202 220,98 €**

Fait à Saint-Paul, le 19/03/2024

P/Le Président,

Le Président de Séance,

Gilles HUBERT

**Conseil d'administration du 19 mars 2024**

Membres en exercice : 17 + Président

Membres présents : 11

Procuration(s) : 4

Suffrages exprimés : 15

Vote :

- Pour : 15

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2024/006 : BUDGET PRIMITIF 2024

Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 19 mars 2024 au siège de l'Office de l'eau Réunion, 33 impasse Henri Guillaumet 97411 Saint-Paul

Propositions

VU les articles L213-13 à L213-20 du code de l'environnement,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L3312-1 et 2

VU l'instruction codificatrice M57,

VU le règlement budgétaire et financier

VU l'avis favorable de la commission programmation intervention et redevances en date du 20 février 2024,

VU Les propositions budgétaires en recette et dépense présentées en séance par l'ordonnateur de l'établissement, document annexé au présent rapport

Constatant l'équilibre du budget présenté,

DECIDE

1 : D'adopter par chapitre les propositions d'inscriptions budgétaires représentant un budget global ventilé par sections tel que récapitulé ci-après :

Budget primitif 2024

	DEPENSES	RECETTES
Total de la section de fonctionnement	42 203 804,48 €	42 203 804,48 €
Total de la section d'investissement	32 951 594,27 €	32 951 594,27 €

Total du budget	75 155 398,75 €	75 155 398,75 €
------------------------	------------------------	------------------------

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Montant proposé au BP
011	Charges à caractère général	4 542 755,39 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 879 200,00 €
65	Charges de gestion courante (hors 65734 – 65738 – 6574)	149 015,60 €
65734	Subventions de F. maîtres d'ouvrages communaux ou intercommunaux	1 000 000,00 €
6574	Subventions de F. maîtres d'ouvrages de droit privé	280 829,05 €
6574Com	Subventions de F. maîtres d'ouvrages de droit privé	482 205,42 €
66	Charges financières	40 000,00 €
68	Dotations aux provisions pour dépréciation	35 000,00 €
023	Transfert entre section (023)	23 361 759,02 €
042	Opérations d'ordre patrimoniales (amortissement)	9 433 040,00 €
Total dépenses de fonctionnement		42 203 804,48 €
Recettes de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Montant proposé au BP
70	Produits des services du domaine et ventes	44 000,00 €
73	Impôt et taxe (redevances)	11 016 500,00 €
74	Dotations et participations	916 083,50 €
75	Autres produits d'activité	25 000,00 €
002	Résultats antérieurs reportés	30 202 220,98 €
Total recettes de fonctionnement		42 203 804,48 €
Dépenses d'investissement		
Chapitre	Libellé	Montant proposé au BP
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	220 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles	194 936,13 €
21	Immobilisations corporelles	693 771,95 €
23	Immobilisations en cours	340 613,58 €
204	Subventions d'investissement (PPA)	31 494 878,78 €
041	Opérations patrimoniales	7 393,83 €
Total dépenses d'investissement*		32 951 594,27 €
	<i>*dont 4 772 757,89€ de RAR</i>	
Recettes d'investissement		
Chapitre	Libellé	Montant proposé au BP
021	Transfert entre section (021)	23 361 759,02 €
040	Opérations d'ordre (amortissement)	9 433 040,00 €
041	Opérations patrimoniales	7 393,83 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	149 401,42 €
Total recettes d'investissement		32 951 594,27 €

70_DE-974-289740136-20240319-DELIB-2424 de paiement au titre des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE) du PPI 2016-2021 conformément aux crédits votés au niveau des chapitres 204 et des comptes 65734, 65738, 6574, tel que récapitulé ci-après :

PPI 2016-2021		
Objectifs	Montant actualisé de l'AP	CP BP 2024
1. Rétablir et préserver les fonctionnalités des milieux aquatiques	60 349,85 €	4 380,00 €
2. Préserver durablement la ressource en eau	16 105 395,17 €	3 286 667,83 €
3. Satisfaire durablement à tous les usages de l'eau	17 160 171,61 €	3 813 130,41 €
4. Lutter contre les pollutions	14 923 691,49 €	3 999 304,06 €
5. Promouvoir les enjeux de l'eau pour leur appropriation par tous	31 500,00 €	31 500,00 €
Total AP 2016-2021	48 281 108,12 €	11 134 982,30 €

Objectifs	Montant actualisé de l'AE	CP BP 2024
1. Rétablir et préserver les fonctionnalités des milieux aquatiques	316 092,16 €	96 932,14 €
2. Préserver durablement la ressource en eau	20 754,00 €	1 098,80 €
3. Satisfaire durablement à tous les usages de l'eau	33 152,50 €	- €
4. Lutter contre les pollutions	234 240,69 €	74 304,23 €
5. Promouvoir les enjeux de l'eau pour leur appropriation par tous	522 189,60 €	108 493,88 €
Total AE 2016-2021	1 126 428,95 €	280 829,05 €

Total AP + AE 2016-2021	49 407 537,07 €	11 415 811,35 €
--------------------------------	------------------------	------------------------

3 : D'adopter les crédits de paiement au titre des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE) du PPI 2022-2027 conformément aux crédits votés au niveau des chapitres budgétaire tel que récapitulé ci-après :

PPI 2022-2027 : les aides financières					
Objectifs	Montant actualisé de l'AP	Montant engagé au 31/12/2023	Mandaté au 31/12/2023	CP BP 2024	CP>2024
AP 2022-2027 Aides financières	37 951 378,86 €	12 235 007,88 €	4 733 602,74 €	20 259 896,48 €	12 957 879,64 €
AE 2022-2027 Aides financières	9 005 600,00 €	276 999,60 €	75 596,48 €	1 000 000,00 €	7 930 003,52 €
Total AP 2022-2027	46 956 978,86 €	12 512 007,48 €	4 809 199,22 €	21 259 896,48 €	20 887 883,16 €

4 : D'adopter les crédits de paiement au titre de l'autorisation de programme (AP) spécifique pour la construction du siège de l'office de l'eau conformément aux crédits votés au niveau des chapitres budgétaire tel que récapitulé ci-après :

Financement	Montant actualisé de l'AE	Mandaté au 31/12/2023	CP BP 2024	CP>2024
AP spécifique siège	6 030 000,00 €	5 097 544,99 €	535 000,72 €	397 454,29 €
Total général	6 030 000,00 €	5 097 544,99 €	535 000,72 €	397 454,29 €

5 : D'autoriser le Directeur de l'Office (Ordonnateur de l'établissement) de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Fait à Saint-Paul, le 19/03/2024

P/Le Président,
Le Président de Séance,

Gilles HUBERT

Délibération 2024/006 Page 3 sur 3

**Conseil d'administration du 19 mars 2024**

Membres en exercice : 17 + Président

Membres présents : 11

Procuration(s) : 4

Suffrages exprimés : 15

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

DELIBERATION 2024/007 : PROGRAMME D'AIDES 2022-2027 - DEMANDE DE CRIPTIR POUR LES RENCONTRES AGROFERTILES JUNIOR**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 19 mars 2024 au siège de l'Office de l'eau Réunion, 33 impasse Henri Guillaumet 97411 Saint-Paul**

VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,

VU la délibération 2021/058 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 09 novembre 2021 validant le programme pluriannuel d'intervention 2022-2027,

VU le budget 2024 de l'établissement, notamment l'AE 3 et les crédits ouverts au compte 65748-2022-302,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

DECIDE

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer au CRIPTIR une subvention dans le cadre de la fiche d'intervention n°2.3 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour l'organisation des rencontres « Agrofertiles Junior » sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 60 193,00 euros HT
- Montant HT des dépenses éligibles maximum : 60 193,00 euros HT
- Taux d'intervention : 8,3 % des dépenses éligibles
- Montant indicatif de l'aide financière allouée : 5 000 euros HT

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision pour l'Office de l'eau est établi sur l'autorisation d'engagement 3. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section de fonctionnement au chapitre 65 article 65748-2022-302.

Fait à Saint-Paul, le 19/03/2024

P/Le Président,
Le Président de Séance,

Gilles HUBERT

**Conseil d'administration du 19 mars 2024**

Membres en exercice : 17 + Président

Membres présents : 11

Procuration(s) : 4

Suffrages exprimés : 14

Vote :

- Pour : 14

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2024/008 : PROGRAMME D'AIDES 2022-2027 - DEMANDE DE DIONE0 POUR LA DISTRIBUTION DE 1 000 RECUPERATEURS D'EAU DE PLUIE**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 19 mars 2024 au siège de l'Office de l'eau Réunion, 33 impasse Henri Guillaumet 97411 Saint-Paul**

VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,

VU la délibération 2021/058 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 09 novembre 2021 validant le programme pluriannuel d'intervention 2022-2027,

VU le budget 2024 de l'établissement, notamment l'AP 3 et les crédits ouverts au compte 2041481-2022-302,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

DECIDE

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à DIONE0 une subvention dans le cadre de la fiche d'intervention n°2.5 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour la « Distribution de 1 000 récupérateurs d'eau de pluie » sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 77 088,75 euros HT
- Montant HT des dépenses éligibles maximum : 61 314,75 euros HT
- Taux d'intervention : 20 % des dépenses éligibles, complété par un soutien financier du Département à hauteur de 10% des dépenses éligibles
- Montant indicatif de l'aide financière allouée : aide financière limitée à 18 394,42 euros dont 6 131,47 euros correspondant à la contribution du Département.

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision pour l'Office de l'eau est établi sur l'autorisation de programme 3. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 204 article 2041481-2022-302. Pour la partie du Département, l'imputation retenue est gérée hors autorisation de programme sur le compte spécifique 2041481-Dep.

Fait à Saint-Paul, le 19/03/2024

P/Le Président,
Le Président de Séance,**Gilles HUBERT**

**Conseil d'administration du 19 mars 2024**

Membres en exercice : 17 + Président

Membres présents : 11

Procuration(s) : 6

Suffrages exprimés : 15

Vote :

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstention : 0

DELIBERATION 2024/009 : PROGRAMME D'AIDES 2022-2027 - DEMANDE DE LA CIVIS POUR L'ELABORATION DU 2^{ème} CONTRAT DE PROGRES**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 19 mars 2024 au siège de l'Office de l'eau Réunion, 33 impasse Henri Guillaumet 97411 Saint-Paul**

VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,

VU la délibération 2021/058 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 09 novembre 2021 validant le programme pluriannuel d'intervention 2022-2027,

VU le budget 2024 de l'établissement, notamment l'AP 3 et les crédits ouverts au compte 2041481-2022-303,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

DECIDE

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la CIVIS une subvention dans le cadre de la fiche d'intervention n°3.1 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour l'« Elaboration du 2^{ème} contrat de progrès » sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 100 000,00 euros HT
- Montant HT des dépenses éligibles maximum : 100 000,00 euros HT
- Taux d'intervention : 40 % des dépenses éligibles
- Montant indicatif de l'aide financière allouée : 40 000,00 euros HT

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision pour l'Office de l'eau est établi sur l'autorisation de programme 3. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 204 article 2041481-2022-303.

Fait à Saint-Paul, le 19/03/2024

P/Le Président,
Le Président de Séance,

Gilles HUBERT

**Conseil d'administration du 19 mars 2024**

Membres en exercice : 17 + Président

Membres présents : 11

Procuration(s) : 2

Suffrages exprimés : 15

Vote :

- Pour : 15

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2024/010 : PROGRAMME D'AIDES 2022-2027 - DEMANDE DE LA CIVIS POUR L'OPERATION ETUDE ET TRAVAUX DE SECURISATION ET D'AMENAGEMENT DE 4 CAPTAGES A CILAOS**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 19 mars 2024 au siège de l'Office de l'eau Réunion, 33 impasse Henri Guillaumet 97411 Saint-Paul**

VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,

VU la délibération 2021/058 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 09 novembre 2021 validant le programme pluriannuel d'intervention 2022-2027,

VU le budget 2024 de l'établissement, notamment l'AP 3 et les crédits ouverts au compte 2041482-2022-303,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

DECIDE

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la CIVIS une subvention dans le cadre de la fiche d'intervention n°3.4 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour l'opération « Etude et travaux de sécurisation et d'aménagement de 4 captages à Cilaos » sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 2 035 018,74 euros HT
- Montant HT des dépenses éligibles maximum : 2 000 000,00 euros HT
- Taux d'intervention : 45 % des dépenses éligibles
- Montant indicatif de l'aide financière allouée : 900 000,00 euros HT

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision pour l'Office de l'eau est établi sur l'autorisation de programme 3. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 204 article 2041482-2022-303.

Fait à Saint-Paul, le 19/03/2024

P/Le Président,
Le Président de Séance,

Gilles HUBERT

**Conseil d'administration du 19 mars 2024**

Membres en exercice : 17 + Président

Membres présents : 11

Procuration(s) : 4

Suffrages exprimés : 15

Vote :

- Pour : 15

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2024/011 : PROGRAMME D'AIDES 2022-2027 - DEMANDE DE LA CIREST POUR LA SECURISATION QUALITATIVE DE L'EAU PRODUITE PAR LES UTEPS DE HELL-BOURG ET MARE A VIEILLE PLACE**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 19 mars 2024 au siège de l'Office de l'eau Réunion, 33 impasse Henri Guillaumet 97411 Saint-Paul**

VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,

VU la délibération 2021/058 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 09 novembre 2021 validant le programme pluriannuel d'intervention 2022-2027,

VU le budget 2024 de l'établissement, notamment l'AP 3 et les crédits ouverts au compte 2041482-2022-303,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

DECIDE

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la CIREST une subvention dans le cadre de la fiche d'intervention n°3.5 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour l'opération « Sécurisation qualitative de l'eau produite par les UTEPs de Hell-Bourg et Mare à Vieille Place » sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 11 675,50 euros HT
- Montant HT des dépenses éligibles maximum : 11 675,00 euros HT
- Taux d'intervention : 45 % des dépenses éligibles
- Montant indicatif de l'aide financière allouée : 5 253,98 euros HT

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision pour l'Office de l'eau est établi sur l'autorisation de programme 3. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 204 article 2041482-2022-303

Fait à Saint-Paul, le 19/03/2024

P/Le Président,
Le Président de Séance,

Gilles HUBERT

**Conseil d'administration du 19 mars 2024**

Membres en exercice : 17 + Président

Membres présents : 11

Procuration(s) : 4

Suffrages exprimés : 15

Vote :

- Pour : 15

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2024/012 : PROGRAMME D'AIDES 2022-2027 - DEMANDE DE LA CIREST POUR UN PROGRAMME D'EQUIPEMENT EN TURBIDIMETRE POUR LE SUIVI DES RESSOURCES PRINCIPALES POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE SAINT BENOIT**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 19 mars 2024 au siège de l'Office de l'eau Réunion, 33 impasse Henri Guillaumet 97411 Saint-Paul**

VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,

VU la délibération 2021/058 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 09 novembre 2021 validant le programme pluriannuel d'intervention 2022-2027,

VU le budget 2024 de l'établissement, notamment l'AP 3 et les crédits ouverts au compte 2041482-2022-303,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

DECIDE

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la CIREST une subvention dans le cadre de la fiche d'intervention n°3.5 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour l'opération « Programme d'équipement en turbidimètre pour le suivi des ressources principales pour l'alimentation en eau potable de la commune de Saint Benoît » sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 68 368,40 euros HT
- Montant HT des dépenses éligibles maximum : 68 368,40 euros HT
- Taux d'intervention : 45 % des dépenses éligibles
- Montant indicatif de l'aide financière allouée : 30 765,78 euros HT

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision pour l'Office de l'eau est établi sur l'autorisation de programme 3. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 204 article 2041482-2022-303.

Fait à Saint-Paul, le 19/03/2024

P/Le Président,
Le Président de Séance,

Gilles HUBERT

**Conseil d'administration du 19 mars 2024**

Membres en exercice : 17 + Président

Membres présents : 11

Procuration(s) : 4

Suffrages exprimés : 14

Vote :

- Pour : 14

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2024/013 : PROGRAMME D'AIDES 2022-2027 - DEMANDE DE SUDEAU POUR LA MISE EN PLACE DE LA TELERELEVE SUR LE TERRITOIRE DE LA CASUD**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 19 mars 2024 au siège de l'Office de l'eau Réunion, 33 impasse Henri Guillaumet 97411 Saint-Paul**

VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,

VU la délibération 2021/058 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 09 novembre 2021 validant le programme pluriannuel d'intervention 2022-2027,

VU le budget 2024 de l'établissement, notamment l'AP 3 et les crédits ouverts au compte 2041482-2022-303,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

DECIDE

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à SUDEAU une subvention dans le cadre de la fiche d'intervention n°3.5 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour l'opération la « Mise en place de la télérelève sur le territoire de la CASUD » sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 7 904 739,93 euros HT
- Montant HT des dépenses éligibles maximum : 1 000 000,00 euros HT
- Taux d'intervention : 40 % des dépenses éligibles
- Montant indicatif de l'aide financière allouée : 400 000,00 euros HT

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision pour l'Office de l'eau est établi sur l'autorisation de programme 3. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 204 article 2041482-2022-303.

Fait à Saint-Paul, le 19/03/2024

P/Le Président,
Le Président de Séance,**Gilles HUBERT**

**Conseil d'administration du 19 mars 2024**

Membres en exercice : 17 + Président

Membres présents : 11

Procuration(s) : 3

Suffrages exprimés : 14

Vote :

- Pour : 14

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2024/014 : PROGRAMME D'AIDES 2022-2027 - DEMANDE DE LA CINOR POUR DES TRAVAUX DE POSE DE RESEAU PUBLIC D'EAU POTABLE SUR LA ROUTE NATIONALE 102 ET LE CHEMIN BRAS DE FER**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 19 mars 2024 au siège de l'Office de l'eau Réunion, 33 impasse Henri Guillaumet 97411 Saint-Paul**

VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,

VU la délibération 2021/058 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 09 novembre 2021 validant le programme pluriannuel d'intervention 2022-2027,

VU le budget 2024 de l'établissement, notamment l'AP 3 et les crédits ouverts au compte 2041482-2022-303,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

DECIDE

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la CINOR une subvention dans le cadre de la fiche d'intervention n°3.8 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour des « travaux de pose de réseau public d'eau potable sur la route nationale 102 et le chemin bras de fer » sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 389 309,25 euros HT
- Montant HT des dépenses éligibles maximum : 294 000,00 euros HT
- Taux d'intervention : 50 % des dépenses éligibles, complété par un soutien financier du Département à hauteur de 10% des dépenses éligibles
- Montant indicatif de l'aide financière allouée : aide financière limitée à 176 400,00 euros dont 29 400,00 euros correspondant à la contribution du Département.

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision pour l'Office de l'eau est établi sur l'autorisation de programme 3. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 204 article 2041482-2022-303. Pour la partie du Département, l'imputation retenue est gérée hors autorisation de programme sur le compte spécifique 2041482-Dep.

Fait à Saint-Paul, le 19/03/2024

P/Le Président,
Le Président de Séance,

Gilles HUBERT

**Conseil d'administration du 19 mars 2024**

Membres en exercice : 17 + Président

Membres présents : 11

Procuration(s) : 6

Suffrages exprimés : 15

Vote :

- Pour : 15

- Contre : 0

- Abstention 0

DELIBERATION 2024/015 : PROGRAMME D'AIDES 2022-2027 - DEMANDE DE LA CIVIS POUR DES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DU REFOULEMENT DU POSTE DE RELEVAGE TAMARINIER A L'ETANG-SALE LES BAINS**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 19 mars 2024 au siège de l'Office de l'eau Réunion, 33 impasse Henri Guillaumet 97411 Saint-Paul**

VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,

VU la délibération 2021/058 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 09 novembre 2021 validant le programme pluriannuel d'intervention 2022-2027,

VU le budget 2024 de l'établissement, notamment l'AP 3 et les crédits ouverts au compte 2041482-2022-304,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

DECIDE

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la CIVIS une subvention dans le cadre de la fiche d'intervention n°4.3 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour des « travaux de renouvellement du refoulement du poste de relevage tamarinier à l'Etang-Salé les bains » sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 1 142 542,60 euros HT
- Montant HT des dépenses éligibles maximum : 1 055 660,00 euros HT
- Taux d'intervention : 50 % des dépenses éligibles
- Montant indicatif de l'aide financière allouée : 527 830,00 euros HT

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision pour l'Office de l'eau est établi sur l'autorisation de programme 3. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 204 article 2041482-2022-304.

Fait à Saint-Paul, le 19/03/2024

P/Le Président,
Le Président de Séance,

Gilles HUBERT

**Conseil d'administration du 19 mars 2024**

Membres en exercice : 17 + Président

Membres présents : 11

Procuration(s) : 2

Suffrages exprimés : 15

Vote :

- Pour : 15

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2024/016 : PROGRAMME D'AIDES 2022-2027 - DEMANDE DE LA CIVIS POUR L'EXTENSION DE RESEAUX D'EAUX USEES SUR LA RUE DES CHENES ET LE CHEMIN DE LA LISIERE**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 19 mars 2024 au siège de l'Office de l'eau Réunion, 33 impasse Henri Guillaumet 97411 Saint-Paul**

VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,

VU la délibération 2021/058 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 09 novembre 2021 validant le programme pluriannuel d'intervention 2022-2027,

VU le budget 2024 de l'établissement, notamment l'AP 3 et les crédits ouverts au compte 2041482-2022-304,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

DECIDE

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la CIVIS une subvention dans le cadre de la fiche d'intervention n°4.3 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour « L'Extension de réseaux d'eaux usées sur la rue des chênes et le chemin de la lisière » sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 924 241,96 euros HT
- Montant HT des dépenses éligibles maximum : 579 200,00 euros HT
- Taux d'intervention : 45 % des dépenses éligibles
- Montant indicatif de l'aide financière allouée : 260 640,00 euros HT

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision pour l'Office de l'eau est établi sur l'autorisation de programme 3. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 204 article 2041482-2022-304.

Fait à Saint-Paul, le 19/03/2024

P/Le Président,
Le Président de Séance,

Gilles HUBERT

**Conseil d'administration du 19 mars 2024**

Membres en exercice : 17 + Président

Membres présents : 11

Procuration(s) : 4

Suffrages exprimés : 15

Vote : - Pour : 15

- Contre : 0

- Abstention 0

DELIBERATION 2024/017 : DELEGATIONS EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 19 mars 2024 au siège de l'Office de l'eau Réunion, 33 impasse Henri Guillaumet 97411 Saint-Paul**

- VU le code de l'environnement,
VU les articles L 2122-19, L 2122-22, L 3221-3, L 3221-11, L 4231-3, L 4231-8, L 5211-9 et L5211-1 du code général des collectivités territoriales,
VU le code de la commande publique,
VU la délibération n°2023-039 du 28 novembre 2023,
VU l'exposé des motifs présenté en séance,

DECIDE

D'autoriser le Directeur à accorder délégation de signature au chef service d'appui aux services publics d'eau et au chef de projet de l'Etablissement nouvellement nommés pour toute décision concernant les actes d'exécution des marchés publics (bons de commande et ordres de service).

Cette délégation concerne restrictivement et nommément :

- M. Thomas BILLEBEAUD, chef du service d'appui aux services publics d'eau.
- M. Julien Bonnier, chef de projet en planification et évaluation

Fait à Saint-Paul, le 19/03/2024

P/Le Président,
Le Président de Séance,

Gilles HUBERT

**Conseil d'administration du 19 mars 2024**

Membres en exercice : 17 + Président

Membres présents : 11

Procuration(s) : 2

Suffrages exprimés : 14

Vote : - Pour : 14

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2024/018 : ACCOMPAGNEMENT DU GIP-RNNESP POUR L'ORGANISATION D'UN SEMINAIRE INTERNATIONAL SUR LES ZONES HUMIDES, A LA REUNION**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 19 mars 2024 au siège de l'Office de l'eau Réunion, 33 impasse Henri Guillaumet 97411 Saint-Paul**

- VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,
- VU la délibération 2021-058 du Conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion du 9 novembre 2021 validant le programme pluriannuel d'intervention pour la période 2022-2027,
- VU le budget de l'établissement ;

Considérant l'exposé des motifs,

DECIDE

- de se prononcer favorablement à l'accompagnement du projet « Organisation d'un séminaire d'envergure internationale sur les zones humides RAMSAR » ;
- de se prononcer favorablement à la participation de l'Office de l'eau à hauteur maximale de 20 000 € TTC en faveur du GIP-RNNESP ;
- d'autoriser le Directeur général à signer tous les documents afférents.

Fait à Saint-Paul, le 19/03/2024

P/Le Président,
Le Président de Séance,

Gilles HUBERT

**Conseil d'administration du 19 mars 2024**

Membres en exercice : 17 + Président

Membres présents : 11

Procuration(s) : 4

Suffrages exprimés : 15

Vote : - Pour : 15

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2024/019 : PARTENARIAT ENTRE L'OFFICE DE L'EAU REUNION ET LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DE PECHE ET DE PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE LA REUNION POUR LA SENSIBILISATION A LA PRESERVATION DES ECOSYSTEMES AQUATIQUES**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 19 mars 2024 au siège de l'Office de l'eau Réunion, 33 impasse Henri Guillaumet 97411 Saint-Paul**

Vu les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,

Vu l'article L.434-4 du Code de l'Environnement définissant les missions des Fédérations Départementales des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu aquatique (FDAAPPMA) ;

Vu le budget de l'établissement,

Considérant l'exposé des motifs,

DECIDE

- de se prononcer favorablement sur la réalisation du partenariat entre l'Office de l'eau Réunion et la Fédération départementale de pêche et de protection du milieu aquatique de La Réunion ;
- de se prononcer favorablement sur l'intervention financière de l'Office de l'eau à hauteur maximale de 51 132,50 euros pour l'année 2024, de 53 288,75 euros pour l'année 2025, de 55 535 euros pour l'année 2026 et de 60 035 euros pour l'année 2027 ;
- d'autoriser le Directeur général à signer les documents afférents.

Fait à Saint-Paul, le 19/03/2024

P/Le Président,
Le Président de Séance,**Gilles HUBERT**

**Conseil d'administration du 19 mars 2024**

Membres en exercice : 17 + Président

Membres présents : 11

Procuration(s) : 4

Suffrages exprimés : 15

Vote :

- Pour : 15

- Contre : 0

- Abstention : 0

DELIBERATION 2024/020 : ETUDE SUR LA RESSOURCE EN EAU DANS LES METIERS DE L'ARTISANAT REALISEE LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA REUNION**Le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau réuni en séance du 19 mars 2024 au siège de l'établissement,**

- VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,
VU la délibération 2021/058 du conseil d'administration en date du 9 novembre 2021 concernant le programme pluriannuel d'intervention 2022-2027 du bassin Réunion,
VU le budget de l'établissement.

Considérant l'exposé des motifs,

DECIDE

- de se prononcer favorablement sur le partenariat avec la CMAR en vue de l'étude des usages de l'eau dans les métiers de l'artisanat,
- de se prononcer favorablement sur le versement de la participation financière de l'Office de l'eau en faveur de la CMAR, à 50 % du coût du programme selon le montant maximal de 23 989,35 euros TTC,
- d'autoriser le Directeur général à signer les documents afférents.

Fait à Saint-Paul, le 19/03/2024

P/Le Président,
Le Président de Séance,

Gilles HUBERT